
DNB
DIPLÔME NATIONAL DU BREVET
Modalités Session 2020

ANNULATION DES EPREUVES PONCTUELLES

Il n'y aura pas d'épreuves orales et pas d'épreuves écrites en français, maths, sciences et histoire-géographie EMC.

LE CONTRÔLE CONTINU

Les élèves seront évalués sur la base du livret scolaire : il certifiera la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Seront prises en compte :

- les compétences évaluées au 1er et 2ème trimestre
- les éventuelles évaluations du 3ème trimestre (à l'exception de celles obtenues pendant le confinement).

LES EVALUATIONS DU 3ÈME TRIMESTRE

Les évaluations lors du confinement ne seront pas prises en compte sur le bulletin trimestriel : les résultats ne sont donnés qu'à titre informatif et pour permettre à l'élève de progresser

Pour l'obtention de son diplôme, pour sa poursuite d'études, **il est indispensable et obligatoire que chaque élève reste assidu tout au long du confinement même s'il n'est pas évalué systématiquement.**

LE LIVRET SCOLAIRE

Le livret sera finalisé après le conseil de classe du mois de juin, les familles y auront accès pendant quelques jours afin d'en prendre connaissance et d'échanger si nécessaire avec le chef d'établissement.

LA DELIVRANCE DU DIPLOME

Le diplôme sera délivré par le jury académique du diplôme national du brevet. Cette année, exceptionnellement, il se fondera uniquement sur le livret de l'élève. Si le confinement est levé, l'assiduité sera un élément pris en compte pour l'obtention du diplôme.
